

Parc éolien à Carguier : village à vendre ?

Les Moulins — Les habitants de trois villages de Plémet lancent un appel à la population, pour s'opposer à ce projet. L'enquête publique est en cours en mairie.

C'est ce qui apparaît sur les banderoles qui ornent plusieurs murs du village de Carguier. L'association Vent Debout et les habitants du secteur de Carguier, le Pryas, et Rénéac, se mobilisent contre le parc éolien. L'enquête publique, en cours, en mairie de Plémet, se termine le 24 novembre. Outre l'inquiétude face aux nuisances que les éoliennes généreront, les riverains s'interrogent, aussi, fortement sur le risque de perte de valeur de leurs biens immobiliers.

L'immobilier amputé de 30 % de sa valeur

« Nos villages sont des endroits où il fait bon vivre, on va perdre ce calme, et aussi de l'argent sur le prix de nos maisons. Tout ça pourquoi ? Pour cinq éoliennes de 150 m de haut, alors qu'il y en a déjà trop dans le secteur. Quelle personne accepterait de voir ses biens immobiliers amputés de 30 % de leur valeur ? » demandent les villageois.

Ils ont collecté des témoignages montrant que des propriétaires ayant vendu leurs biens, alors qu'un projet de parc éolien était en cours, étaient condamnés à rembourser, aux acheteurs, une part du prix d'achat, par des tribunaux d'instance ou des cours d'appel. « Le tribunal de première instance d'Angers a, par contre, condamné un exploitant à démonter trois éoliennes et à ver-



Des habitants de Carguier, le Pryas, Rénéac et des villages voisins souhaitent voir l'abandon du projet éolien.

ser une indemnité de 200 000 €, pour perte de jouissance. Et de 228 673 €, pour dépréciation foncière. Une assurance a innové, en incluant, dans ses garanties, une clause de dépréciation de biens, en raison, entre autres, de champs éoliens. Cela démontre bien la moins value des maisons proches de parcs éoliens »

L'association invite la population à

donner son avis sur ce projet, sur le registre déposé en mairie, ou en rencontrant le commissaire enquêteur, en lui envoyant un courrier en mairie ou un mail, à pref-icpe-indus@cotes-darmor.gouv.fr. « Nous tiendrons des permanences afin d'expliquer le projet et de recueillir les avis de ceux qui veulent participer à l'enquête. Ils seront remis au commissaire-enquêteur », indique Alain

Chéron, secrétaire de l'association.

Les permanences auront lieu au magasin Super U, de Plémet, samedi 4 novembre, de 8 h 45 à 12 h et de 14 h à 16 h ; à la salle des associations, samedi 4 novembre, de 9 h à 12 h, et le samedi 24 novembre, de 14 h 30 à 17 h 30 ; et devant le Crédit agricole, dimanche 5 novembre, de 9 h à 12 h.